

## Questions sur l'enregistrement des bagues chez la volaille



### *Pourquoi enregistre-t-on ?*

Afin qu'un suivi soit possible.

### *Qui peut consulter les numéros des bagues ?*

Seuls les collaborateurs du Secrétariat de la fédération peuvent consulter les numéros des bagues et les attribuer à l'éleveur, respectivement le détenteur.

### *A qui des renseignements sont-ils fournis ?*

Seulement aux autorités, ainsi qu'au comité de Volailles de race Suisse, sur demande écrite.

### *Que se passe-t-il lors d'un changement de détenteur ?*

Lors d'un changement de détenteur, l'éleveur est responsable de savoir quels animaux ont été cédés à quelles personnes. Pour ce faire, Volailles de race Suisse met à disposition un document de changement de détenteur sur son site Internet.

### *Quelle est la procédure lors d'un changement de détenteur ?*

Nous recommandons de ne pas enlever la bague, ainsi l'animal pourra toujours être identifié. Celui qui ne voudrait pas que la bague soit toujours enregistrée chez lui peut envoyer une copie du changement de détenteur au Secrétariat de la fédération [info@kleintiere-schweiz.ch](mailto:info@kleintiere-schweiz.ch). Le changement de propriétaire y sera noté dans le système.

### *Suffit-il que le préposé enregistre toutes les bagues pour lui et note ensuite pour lui à qui il a remis les différentes bagues ?*

En principe, cela est une possibilité, toutefois nous recommandons d'annoncer au Secrétariat de la fédération quelles bagues ont été remises à quels éleveurs. Cela est également possible à une date ultérieure. Dans ce cas, toutes les bagues sont enregistrées chez le préposé et après la notification, les bagues sont attribuées aux éleveurs correspondants

Pour toute autre question, adressez-vous au Secrétariat de la fédération

[info@kleintiere.schweiz.ch](mailto:info@kleintiere.schweiz.ch) ou 062 745 94 65.